

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	195 258	3 562	191 696		191 696	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	2 500 000		2 500 000		2 500 000		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	2 695 258	3 562	2 691 696		2 691 696		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	71 100 542		71 100 542		71 100 542	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	69 693		69 693		69 693	
	Autres créances	7 611		7 611		7 611	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	298 412		298 412		298 412		
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	71 476 258		71 476 258		71 476 258		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	74 171 515	3 562	74 167 953		74 167 953		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900)		900			900	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		932 862			932 862	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		931 962			931 962		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		68 386 089			68 386 089	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses		6 513 741			6 513 741	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		191 016			191 016	
	Dettes fiscales et sociales		547			547	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		8 523			8 523		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV		75 099 916			75 099 916	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			74 167 953			74 167 953	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

75 099 916

179 RUE DE LA POMPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 900 Euros
Siège social : 6, rue de la Trémoille – 75008 PARIS
947 905 089 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
et le JEUDI DIX-SEPT OCTOBRE,
à DIX HEURES,

Les Actionnaires de la Société 179 RUE DE LA POMPE, Société par Actions Simplifiée au capital de neuf cents euros, divisé en neuf cents actions au nominal d'un euro, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite faite à chacun.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les Actionnaires présents, lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert BENAMRAN, en sa qualité de président de la société.

Le Président de séance constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, que les Actionnaires présents ou représentés représentent l'intégralité du capital social et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- i. La copie des lettres contenant avis de convocation adressées aux Actionnaires,
- ii. La feuille de présence de l'Assemblée certifiée par le Bureau,
- iii. Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2023,
- iv. Le projet des résolutions proposées au vote.

Le Président de séance déclare que tous les documents ont été adressés aux Actionnaires au moins quinze (15) jours avant la date de la présente Assemblée Générale et que ceux-ci ont ainsi pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les Actionnaires lui donnent individuellement acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus à la Présidence,
2. Affectation du Résultat,
3. Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbations de ces conventions,
4. Ratification de la rémunération de la Présidence,
5. Pouvoir pour accomplir les formalités d'usage,
6. Questions diverses.

Le Président de séance donne lecture du rapport de gestion ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis le Président de séance ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les Actionnaires présents.

A l'issue, personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION :

« L'Assemblée Générale, connaissance prise du bilan et du compte de résultat, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de 932.862 Euros.

Malgré cela, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé ».

Cette 1^{ère} résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

« Eu égard à l'approbation de la 1^{ère} Résolution, l'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte s'élevant à la somme de 932.862 Euros au débit du compte « Report à nouveau ».

Compte-tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de 932.862 Euros ».

Cette 2^{ème} résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

« L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve sans réserve l'ensemble des opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé ».

Cette 3^{ème} résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

« L'Assemblée Générale prend note et approuve le fait que Monsieur Albert BENAMRAN n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de Président au titre de l'exercice écoulé ».

Cette 4^{ème} résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises et, plus généralement, faire le nécessaire ».

Cette 5^{ème} résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Albert BENAMRAN
Le Président de séance

